

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DES STAGIAIRES

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS ET LES OPPORTUNITÉS
POUR LES ORGANISMES DE FORMATION ?

Jeudi
17
NOVEMBRE
2022

DE 14 H À 17 H 30

La digitalisation de la formation, l'usage des plateformes d'apprentissage en ligne (LMS ou learning management system) ou tout simplement d'un CRM (logiciel de gestion de la relation client) obligent plus que jamais les prestataires de formation à être à jour sur le respect du RGPD⁽¹⁾. 4 ans après son entrée en vigueur, certains organismes l'ont bien compris et ont choisi de nommer un délégué à la protection des données (DPD ou DPO) ou un responsable des données personnelles. Pour autant, il n'est pas certain que tous les prestataires de formation le respectent suffisamment ou sachent le respecter.

Cette Master class propose de faire un état des lieux de sa mise en œuvre par les prestataires de formation en croisant les regards des experts du RGPD, des pratiques d'organismes de formation et des initiatives prises par les éditeurs de logiciels. Il s'agira à la fois :

- d'intégrer la portée des obligations du RGPD dans les relations avec les clients et les stagiaires d'un organisme de formation ;
- d'évaluer l'impact de la mise en œuvre de Qualiopi en matière de respect du RGPD ;
- de profiter des préconisations des praticiens dans l'utilisation des données personnelles pour assurer le suivi et l'accompagnement des stagiaires ;
- de s'assurer de la maîtrise de la circulation des données personnelles transmises dans le SI de l'organisme de formation.

(1) Règlement général européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ou RGPD) du 27 avril 2016.

Objectifs

- Connaître les dispositions du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD)
- Mesurer leurs impacts sur les relations avec les clients, adhérents, stagiaires et sous-traitants
- S'inspirer de bonnes pratiques ou d'initiatives prises par des référents RGPD

Public

Cet événement s'adresse aux :

- prestataires de développement des compétences
- certificateurs
- consultants
- ingénieurs pédagogiques
- branches professionnelles
- Opco
- universités
- établissements d'enseignement supérieur...

INSCRIVEZ-VOUS

sur le site de Centre Inffo

centre-inffo.fr

TÉL. 01 55 93 91 83

inscription.event@centre-inffo.fr



PROGRAMME

PROTECTION DES DONNÉES
PERSONNELLES DES STAGIAIRES :

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS
ET LES OPPORTUNITÉS POUR LES
ORGANISMES DE FORMATION ?



CONTACT COMMERCIAL

TÉL. 01 55 93 91 83

inscription.event@centre-inffo.fr

DIAGNOSTIC DU NIVEAU DE MATURITÉ EN GESTION DE LA PROTECTION DES DONNÉES PAR LES PRESTATAIRES DE FORMATION ?

LA PORTÉE DES OBLIGATIONS DU RGPD DANS LES RELATIONS AVEC LES CLIENTS ET LES STAGIAIRES D'UN ORGANISME DE FORMATION

- Rappel des obligations
- Quels points de vigilance dans la circulation des données entre les organismes de formation et les certificateurs ?
- Illustrations : Modèles de registre des traitements...

LES CRITÈRES ET LES INDICATEURS DE LA CERTIFICATION QUALIOPi ET LA CIRCULATION DES DONNÉES PERSONNELLES

- Quels points de vigilance sur quels critères et indicateurs Qualiopi ?
- Quels liens entre le référent RGPD ou DPO avec le référent Qualiopi ?
- Les certifications qualité volontaires « RGPD » et les certifications DPO ?

L'UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES POUR ASSURER LE SUIVI ET L'ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES : LES PRÉCONISATIONS DES PRATICIENS

- Quelles bonnes pratiques adopter selon la taille de son organisme de formation ?
- Quelles sont les utilisations des données personnelles compatibles avec le respect du RGPD ?

L'URBANISATION DU SI DE L'ORGANISME ET LA CIRCULATION DES DONNÉES PERSONNELLES : LA MAÎTRISE RELATIVE DES DONNÉES PERSONNELLES TRANSMISES

- Quelles sont les garanties offertes par les éditeurs de logiciel sur le respect du RGPD ?
- Quelles préconisations dans la relation avec les clients, les stagiaires, les formateurs et les sous-traitants ?

AVEC LES INTERVENTIONS

- **Bruno RASLE**, expert RGPD, formateur de DPO, ancien délégué général de l'AFCDP
- **Philippe GABILLAUT**, expert en protection des données, co-fondateur de Citizen Shield
- **Isabelle RIVIERE**, déléguée générale adjointe, Les acteurs de la compétences (anciennement FFP)
- **Anoouly AMNAT**, directrice du développement, Campus Fonderie de l'image, CFA des métiers de la communication et de la création numérique
- **Alex LANDREAU**, directeur Produit, Alcuin
- **Hadrien KULIK**, Co-fondateur et CEO de Dendreo
- **Madeleine DIOP**, DPO de l'ESSEC
- **Alice PRIVE**, chef de projets Qualité et Accompagnement des programmes, ESSEC management
- **Loïc LEBIGRE**, consultant, Centre Inffo

Cette Master Class sera animée par **Jean-Philippe CEPEDE**, directeur juridique, Direction droit de la formation, Centre Inffo

À LA DISPOSITION DES PARTICIPANTS À LA MASTER CLASS

- Une **visioconférence** de 3h30 où vous pouvez interagir avec les experts et les autres participants en direct
- Un **accès illimité au replay** même si vous n'avez pas pu assister au direct
- Un **dossier documentaire** complet
 - Les diaporamas utilisés pendant la Master class
 - Le dossier documentaire de la Master class : bibliographie, extraits des bonnes feuilles des publications de Centre Inffo



www.centre-info.fr

Ces données personnelles sont utilisées par Centre Inffo uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts pour lesquels Centre Inffo peut avoir recours à des sous-traitants. Elles ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente des prestations orales et les accepter sans réserve.